

**ABONNEMENT.**  
**Saumur:**  
 Un an... 30 fr.  
 Six mois... 16  
 Trois mois... 8  
**Poste:**  
 Un an... 35 fr.  
 Six mois... 18  
 Trois mois... 10

**On s'abonne:**  
 A SAUMUR,  
 chez tous les Libraires;  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33;  
 EWIG, r. Ambroise-Richel, 9;  
 BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**INSERTIONS.**

Annonces, la ligne... 20 c.  
 Réclames... 30  
 Faits divers... 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne:**

A PARIS,  
 chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Juillet 1881.

M. Jules Simon a procuré, samedi, une véritable surprise aux membres des différents groupes du Sénat et à M. le ministre de l'instruction publique en particulier. A propos de l'article 4<sup>er</sup> du projet de loi sur l'enseignement obligatoire et laïque, le Sénat avait déjà repoussé l'amendement de M. le duc de Broglie, celui de M. Oscar de Vallée, et il allait repousser celui de MM. de Parieu et Delsoi, qui tous demandaient l'inscription de l'instruction religieuse ou de la morale religieuse dans le programme de l'enseignement primaire.

Quand M. Jules Simon est monté à la tribune, M. Jules Ferry venait d'en descendre et de supplier le Sénat de maintenir le principe de la laïcité. Dans un discours hypocrite, il s'était efforcé de démontrer que la morale, telle qu'il l'entendait, était une morale toute innocente, toute bénévole, la « vieille morale de nos pères », selon son expression mensongère. Mais si la morale chrétienne est la morale que M. Jules Ferry veut faire enseigner dans ses écoles, pourquoi refuse-t-il de laisser mettre en tête de sa loi le nom de Dieu?

M. Jules Simon n'a pas perdu une si belle occasion d'attaquer un ministre qui prêtait si imprudemment le flanc à ses coups.

Avec sa parole habile, persuasive et éloquent, l'honorable sénateur a montré toute l'insanité de l'argumentation de M. Ferry. — Le nom de Dieu ne vous fait pas peur, je pense? a-t-il dit, et alors pourquoi ne pas le placer dans la loi?

Et M. Jules Simon propose l'insertion d'un paragraphe ainsi conçu:

« Les maîtres enseigneront à leurs élèves leurs devoirs envers Dieu et envers la patrie. »

M. de Parieu s'empresse de se rallier à l'amendement de M. Jules Simon, et le Sénat déclare que l'amendement de M. Jules Simon sera pris en considération.

M. le ministre de l'instruction publique va diriger tous ses efforts contre cet amendement; il a pour lui la commission, et l'assemblée du Luxembourg est bien versatile dans ses votes.

L'article 2, qui permettait de donner aux enfants l'enseignement religieux en dehors des heures de classe, a été réservé. Son importance se trouve maintenant subordonnée à l'adoption ou au rejet de la proposition Simon.

Le principe de l'obligation est contenu dans l'article 4. L'honorable M. Baragnon se proposait d'attaquer vigoureusement cet article et surtout les mesures vexatoires qui l'accompagnaient; il s'est rallié à l'amendement de M. le général Robert, qui, tout en maintenant le principe de l'obligation, supprime les mesures tyranniques.

Son énergique discours a produit, nous le croyons, un excellent effet, et les applaudissements ne lui ont pas été ménagés quand il a établi que, d'après le projet en délibération, le père de famille n'était plus un homme investi par Dieu d'une autorité légitime, mais qu'il devenait « un suspect, placé sous la surveillance de la haute police, ni plus ni moins qu'un forçat libéré ». N'est-il pas obligé de faire des déclarations à la mairie lorsqu'il veut s'absenter de la commune, de demander des autorisations pour permettre à son enfant de ne pas aller à l'école? La liberté serait gravement atteinte, et nous sommes convaincus que si jamais une pareille loi était appliquée, elle aurait dans le pays des conséquences que les républicains ne prévoient pas et dont ils n'auraient pas lieu de se féliciter.

P.-S. — L'amendement de M. Jules Simon a été adopté hier au Sénat par 139 voix contre 126.

**LES 16.**

Ne vous souvient-il pas d'avoir entendu dire que le gouvernement Ferry était un gouvernement fort, un gouvernement appuyé sur une majorité inébranlable?

Ce gouvernement vient d'obtenir, sur la très-grosse question d'Algérie, 46 voix de majorité.

Ces 46 voix, c'est un peu maigre, dirait-on; mais n'a pas 46 voix qui veut.

La République actuelle n'a-t-elle pas été votée à une voix unique de majorité!

Donc, 46 voix c'est quelque chose; ces 46 voix représentent d'ailleurs, probablement, l'opinion de 46 hommes sérieux qui ont jugé dangereux de renverser le cabinet actuel, ainsi que le dit, en faisant la grimace, le moniteur ordinaire de M. Gambetta, 46 voix de ce calibre suffisent pour fortifier un gouvernement contre d'injustes attaques.

Ces 46 votants sont, en réalité, 46 sauveurs qui ont bien mérité de la République...

Nous avons eu, pourtant, la curiosité d'examiner le dénombrement des votes, et nous avons fait une découverte qui nous a pétrifiés.

Dans le nombre des députés qui se sont attelés au sauvetage ministériel nous avons compté 5 ministres, 7 sous-secrétaires d'Etat, et 4 hauts fonctionnaires dépendant du cabinet; total: 46 votants qui appartiennent au gouvernement et qui ont voté pour le gouvernement.

N'est-ce pas singulier que ce chiffre 46 représente à la fois la victoire de M. Jules Ferry et le nombre de ses subordonnés dans le parlement?

Cette victoire n'est donc pas autre chose qu'une victoire domestique.

Les 46 sont des gens qui ont voté par ordre.

Cherchez là-dedans la moindre quantité d'opinion publique; vous n'en trouverez pas un atome.

Conclusion: le vote des 46 est un vote contre l'opinion publique.

C'est 46 voix de nulle autorité, de nulle valeur. C'est grâce à ces 46 voix de ministres et de fonctionnaires que le gouvernement échappe à la condamnation qu'il a justement méritée et qui, sans cette fiction scandaleuse, le renversait infailliblement.

**PÉRISSE L'ALGÉRIE!**

Il faut retenir le vote de la Chambre de jeudi. La Chambre sait que l'Algérie est en détresse, que la colonie qui nous a coûté le plus de sang et d'argent est livrée aux incursions, aux revendications des armées musulmanes. On a presque poussé le cri révolutionnaire: « La patrie est en danger. » D'ailleurs, le danger révélé par plusieurs députés républicains est incontestable. C'est à l'incapacité également incontestable et incontestée de M. Albert Grévy que sont attribués tous les malheurs que nous déplorons. Chacun, dans quelque parti qu'il fût, désirait, exigeait la destitution, sinon le châtiement du fonctionnaire coupable et responsable.

Il a suffi à M. Jules Ferry de dire: « Si vous renvoyez M. Albert Grévy, quelque coupable qu'il soit; si vous touchez au frère du Président de la République, vous condamnerez une idée politique dont l'application est ruineuse, mais républicaine. En jugeant le gouverneur général d'Algérie, vous briserez le régime civil de notre colonie. »

Et pour achever sa victoire, M. Jules Ferry a ajouté: « Il est vrai que l'Algérie est menacée, qu'on la gouverne mal, qu'on la défend plus mal encore; mais son gouverneur et défenseur, maître des armées de terre et de mer, est le frère du Président de la République. Si vous le frappez, M. Gambetta sera content et le ministère lié aux destinées de M. Jules Grévy ne peut souffrir que M. Gambetta soit content. Si vous frappez le frère de M. Jules Grévy, vous frappez le ministère à la veille des élections. »

Et la Chambre pleine de mépris, même de colère, contre le gouverneur de l'Algérie, tremblante à la pensée que notre colonie est menacée de succomber sous les coups de Bou-Amena, a réprimé ses sentiments patriotiques et s'est écriée:

Périssent nos colonies, plutôt que le régime civil de l'Algérie! Périssent la France, plutôt que le ministère qui prépare nos élections!

Tel est le désintéressement des hommes qui nous conduisent.

46 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

**FILS DU GARDE-CHASSE**

(Suite.)

Ainsi la mauvaise réputation que je m'étais faite avait survécu à mon départ; qu'eût-ce été si on avait connu les faits qui avaient suivi?

Il m'en coûtait de laisser dans cette honnête maison une impression fâcheuse.

— Celui dont vous parlez, dis-je, ne méritait guère, en effet, à cette époque, d'être admis dans une maison comme la vôtre. Mais le temps qui mûrit les moissons mûrit aussi les hommes; ne jugez pas d'après le passé l'ami de Claudin, il serait désolé de vous laisser une mauvaise opinion de lui.

Les préventions de la fermière se dissipèrent peu à peu et elle ne tarda pas à me traiter avec une cordialité parfaite.

C'était l'heure du repas; on m'invita à en prendre part; je voulais refuser, mais on me pressa avec des instances si affectueuses que je cédai.

Je me trouvais indigné, moi qui quelques jours auparavant étais réduit à la pitance des prisonniers, de m'asseoir à la table de ces braves gens, et ce-

pendant j'en étais heureux; depuis que j'avais quitté le pays, c'était la première fois que je m'asseyais au milieu de convives dont l'honorabilité ne laissait pas de doute pour moi.

Le repas de la famille a un charme qu'on n'apprécie pas toujours assez.

C'est l'heure du repos et des doux épanchements, celle où l'on se livre sans contrainte aux joies de l'intimité.

Le père et la mère oublient, au milieu de leurs enfants, leurs soucis et leurs fatigues; tous les fronts se dérident sous l'influence d'une aimable causerie; qu'on y joigne dans les maisons plus favorisées la présence de l'aïeul, dont la sereine vieillesse communique une sorte de caractère auguste au foyer béni, et le tableau sera complet.

Ce sont là de bons et sains souvenirs, qu'on garde quand les nécessités de la vie nous emportent loin de la demeure où notre mère nous souriait dans notre berceau; au temps des épreuves, quand nous croyons notre cœur desséché et désenchanté, il suffit que la vision de ces agapes de la famille nous revienne avec le cortège de tous les détails qui s'y rattachent, pour que nous nous sentions consolés et fortifiés.

Ces pensées me venaient à l'esprit, pendant que je mangeais avec un appétit inaccoutumé le lait caillé, le lard et les choux qui composaient le repas de la ferme; j'étais heureux, je respirais cette bonne

odeur de foin, de luzerne, qui nous arrivait par la fenêtre; les beuglements des bœufs, les bêlements des moutons, les chants naïfs des laboureurs se mêlaient au bruit du vent dans les arbres; j'oubliais le monde entier au milieu des riantes impressions de l'heure présente, lorsqu'à travers les branches j'aperçus un coin du château recouvert de l'affreux badigeon qu'y avait mis le nouveau propriétaire.

Cela suffit pour m'arracher au rêve par lequel je me laissais bercer et réveiller le souvenir des fautes que j'avais oubliées.

Claudine s'aperçut du nuage qui s'était subitement répandu sur mon front; il suivit la direction de mes regards et comprit que c'était le changement survenu pendant mon absence qui m'avait fait tressaillir.

— Il est bien malheureux, me dit-il, que le château ait changé de mains. Personne n'aurait supposé que M. Henri dissiperait si honteusement sa fortune.

Cette accusation portée contre Henri, quand je savais quelle part me revenait dans les faits accomplis, me fit bondir.

— Je ne permettrai jamais qu'on dise du mal de lui, m'écriai-je; je sais qui il faut accuser: ce n'est pas lui.

La chaleur, ou plutôt la violence de ma réplique, la rougeur qui avait brusquement envahi ma figure,

l'éclat de mes yeux déconcertèrent un instant l'excellent Claudin.

— J'oubliais, me dit-il en me tendant la main, que tu étais lié avec M. Henri; tu as raison de défendre tes amis; il est heureux d'en avoir un comme toi.

Je serrai la main qu'il me tendait; il ne savait pas que ces dernières paroles étaient pour moi une allusion amère au rôle indigne que j'avais joué.

Je restai quelques instants pour ne pas laisser croire à ce brave garçon que je lui gardais rancune.

Mais le plaisir que j'avais trouvé dans cette maison hospitalière était gâté et j'avais hâte de m'en éloigner.

En prenant congé du fermier, je lui demandai la permission de coucher dans sa grange; il m'offrit un lit que je refusai malgré ses instances, et je le quittai, le laissant convaincu qu'il avait affaire à un original.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

**Maximes et Pensées.**

Beaucoup de paroles ne sont pas une marque d'esprit.

ITALIENS.

L'homme d'esprit est facile à séduire; on ne séduit pas un sot: on le dompte.

M<sup>re</sup> de SOMMERY.

Et il n'échappe point à ces gens que derrière Bou-Amena et tous les insurgés africains, Bismark prépare ses armées. Ils savent que ce patient et infatigable ennemi souffle autour de nous la guerre qui doit nous épuiser.

Ils savent cela et ils affirment par leurs votes leur confiance en M. Albert Grévy, et ils jouent à la Bourse autour de Tunis et d'Alger! Electeurs, souvenez-vous!

JEAN DIVRAY.

## Chronique générale.

Il paraît que mesdames les infirmières laïques de la maison de retraite de La Rochefoucauld se plaignent déjà. Leurs appartements particuliers manquent de confortable et ces dames, étonnées que de bonnes laïques soient condamnées à habiter des logements tout au plus bons pour des Sœurs de charité, ont versé leurs doléances dans le cœur de M. Bourneville.

Elles jettent un regard d'envie sur leurs collègues de l'hôpital Laënnec, qui ont au moins un bout de salon et peuvent inviter les internes à venir prendre le thé de l'administration sans cérémonie.

M. Bourneville vient de déposer, au nom de la 8<sup>e</sup> commission du conseil municipal, un rapport engageant MM. les conseillers à voter la somme de 25,925 fr. 16 centimes, destinée à approprier convenablement l'ancienne communauté des Sœurs au logement des infirmières laïques.

Les Sœurs se faisaient petites, pour laisser plus de place aux malades; elles avaient un dortoir commun, un réfectoire commun. Les dames laïques ont besoin d'appartements particuliers, et l'on n'hésite pas à faire droit à leur demande et à dépenser 25,925 fr. 16 centimes dans ce but.

Qu'on nous montre une bonne fois les avantages des tisanes et des cataplasmes laïques sur les tisanes et les cataplasmes cléricaux; qu'on nous montre chez les nouvelles infirmières des dévouements plus sublimes ou tout au moins aussi grands que ceux des Sœurs de charité; qu'on nous dise en quoi les Sœurs ont démerité, et nous payerons tout ce qu'on voudra. Mais, de l'aveu de M. Bourneville lui-même, les vieillards de la maison de retraite ont déclaré n'être pas mieux soignés aujourd'hui que du temps des Sœurs.

Le grand crime des Sœurs, c'est de dire à ces vieillards qu'ils auront bientôt à comparaître devant Dieu; leur crime, c'est d'appeler un prêtre au chevet des mourants et de placer un crucifix entre les doigts des morts. Cela était impardonnable et l'on a chassé les Sœurs.

On enlève aux enfants des écoles l'enseignement religieux, qui doit leur donner la force de bien vivre et de supporter courageusement les épreuves de la vie.

On ôte aux vieillards les suprêmes consolations de la religion, qui doivent les aider à bien mourir et à savoir supporter courageusement les dernières heures de l'agonie.

Et cela coûte aux contribuables beaucoup d'argent!

Or, sur quelles ressources complète-t-on prélever cet argent? Ce n'est point sur le budget de l'Assistance publique, déjà grevé par d'autres laïcisations. Ce n'est pas non plus sur la charité laïque, puisque, nous l'avons démontré, l'administration se trouve déjà, de son propre aveu, dans l'obligation de diminuer la part qui revient à chaque personne dans la distribution de ses aumônes! Ah! si messieurs les conseillers municipaux payaient de leur poche les frais de laïcisation!

(Union.)

A propos du dernier mouvement administratif, l'*Intransigeant* dit: « Jamais le népotisme et le favoritisme ne se sont affichés avec autant d'impudence. »

Le *Gaulois* déclare, de son côté, « que la plupart des républicains étaient pauvres quand ils étaient dans l'opposition, » et ajoute: « S'ils venaient d'aventure à retomber dans l'opposition, dans une opposition sans espérance, j'imagine qu'ils seraient bien moins redoutables que sous l'Empire. Nombre d'entre eux, qui naguère étaient dans la gêne, se sont endormis depuis dans les délices de Capoue. »

Nous relevons cette perle dans un article que le journal *républicain* dirige contre

l'opposition de droite, et nous ne daignons pas nous occuper de l'écrin. La perle nous suffit.

\*\*\*

M<sup>r</sup> l'évêque de Moulins a été victime des injures de la populace radicale de cette ville. Au moment où le vénérable prélat, entouré de son clergé, revenait en habits pontificaux de donner la bénédiction du Saint-Sacrement dans l'église du Sacré-Cœur, en commémoration de son vœu de 1870, un homme en blouse blanche, à la hauteur du marché couvert, s'est approché en criant: Vive la République! Un peu plus haut, ce même individu faisait entendre le même cri, et un autre, s'avancant à la tête du cortège, criait: A bas les corbeaux! A bas les calotins!

Enfin, au moment où l'évêque passait à côté de la fontaine, les mêmes drôles lui ont jeté de l'eau.

Les personnes qui suivaient l'évêque et le chapitre se sont immédiatement groupés autour du vénéré prélat pour le protéger contre ces insultes.

Il est regrettable que de tels faits restent sans punition; les honorables personnes qui formaient le cortège de M<sup>r</sup> l'évêque de Moulins n'auraient pas dû se contenter de protéger le clergé, elles devaient aussi administrer une sévère correction à ces républicains de mauvais goût; ce sont les seuls arguments auxquels ils soient sensibles.

M<sup>r</sup> de Droux-Brézé trouve, dans le respect profond dont les honnêtes gens l'entourent, une large compensation aux outrages de la canaille.

## ALGÉRIE.

L'Agence Havas a transmis les dépêches suivantes:

Oran, 3 juillet, soir.

Le général de brigade Germain est arrivé à Mascara, où il remplace le général Collignon.

Bou-Amena réorganise ses contingents à Naouma. On pense ici que la saison avancée rend les opérations militaires difficiles et on se demande pourquoi le gouvernement ne tenterait pas d'obtenir que Bou-Amena lui fût livré moyennant une forte prime, afin de produire par l'exécution de cet agitateur un effet salutaire sur les indigènes qu'il a fanatisés.

On croit que la crainte seule d'être livré paralyserait en partie son action.

L'Union a reçu par la poste les renseignements suivants:

Saïda, 28 juin.

A la suite du général Michel, venu pour inspecter la cavalerie, est arrivé le colonel Innocenti.

Son arrivée a produit un mauvais effet à Saïda, la population l'a accueilli d'un air morne.

Singulière coïncidence: il s'est croisé dans la gare de Saïda avec un train amenant 100 malades ou blessés de son ancienne colonne.

La 6<sup>e</sup> batterie du 6<sup>e</sup> régiment d'artillerie est arrivée ce soir à Saïda.

Il est certain, dès à présent, que Bou-Amena entraîne dans son parti les Ouled-Sidi-Cheick, les Hamyans et les autres tribus du sud-ouest. Certaines tribus marocaines le voient aussi d'un bon œil.

## Attentat contre le Président DES ETATS-UNIS.

Dimanche soir, le bruit courait de la mort du président Garfield. Une dépêche l'annonçait formellement. Puis, une heure après, d'autres télégrammes donnaient au contraire de meilleures nouvelles. Hier matin, on ne savait trop à quoi s'en tenir sur le sort du malheureux blessé.

L'Agence Havas a publié la dépêche suivante:

New-York, 3 juillet, 1 h. soir.

Le président Garfield est mort.

Puis la même agence s'est démentie.

Enfin le *New-York Herald* a adressé dimanche soir les dépêches suivantes à son agence de Paris:

Washington, 3 juillet.

Ce matin, les médecins ont décidé qu'ils ne tenteraient pas d'extraire la balle qui a pénétré dans le corps. Ils ont reconnu que l'endroit où elle est logée ne peut empêcher le rétablissement du blessé.

Tout danger n'a pas encore complètement disparu.

Le blessé va de mieux en mieux.

Washington, 4 juillet, matin.

Le bulletin de une heure du matin annonce que les médecins, jugeant nécessaire pour M. Garfield un repos absolu, ne feront pas l'examen de la blessure avant sept heures du matin. Un nouveau bulletin sera publié aussitôt après cet examen.

New-York, 4 juillet.

La nouvelle de la mort du président Garfield avait été répandue ici par divers télégrammes de Washington.

Des signes de deuil avaient été aussitôt arborés sur les édifices publics.

Les dernières dépêches signalent au contraire une légère amélioration dans l'état du Président.

## REVUE FINANCIÈRE.

Pendant la semaine qui vient de finir, la Bourse s'est spécialement occupée de la liquidation, et dans ce travail même elle a surtout eu en vue l'importance des sommes dont elle pouvait disposer. Sous l'influence de préoccupations, le 5/0 a rétrogradé à 119.15. L'amortissable ancien fait 87.50, coupon trimestriel détaché. L'Italien n'a pas pu défendre le cours de 94.

On est à 5,600 sur la Banque de France. Le dividende du premier semestre a été de 115 fr. La Banque de Paris fait 1,340. Le Crédit mobilier est en vive demande à 765.

Le Crédit foncier a une attitude très-vigoureuse de 1,775 à 1,795. Le chiffre des prêts consentis augmente chaque semaine. Au dernier conseil, il en a été autorisé pour 11,800,000 fr. Les obligations communales 4/0 se placent très-vite et fournissent des ressources auxquelles se joignent les versements effectués sur les obligations de 1877 et 1879. On est aux environs de 730 sur le Crédit foncier et agricole d'Algérie.

On a parlé de projets de fusion entre la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie et une autre compagnie de même nature. Ces bruits sont formellement démentis. Les actions sont à 685 et 690.

Sur le marché du comptant on s'occupe des actions de la Société générale de Laiterie. Pendant les 11 premières semaines de l'exploitation, du 3 avril au 28 juin, la Société a encaissé en moyenne 40,544 fr. par jour, soit en tout 3,121,906 fr. 96.

La Société nationale d'exploitation des Mines obtient des résultats importants dans ses travaux. Les principales découvertes ont été faites dans les départements de l'Isère et de Saône-et-Loire et dans la vallée d'Aoste.

Les actions de la Banque nationale sont très-fermes à 785. Nous avons tout lieu de croire qu'avant peu il se produira un nouveau mouvement en avant sur cette valeur. La Banque nationale se trouve, en effet, participer à plusieurs affaires importantes qui sont en cours d'exécution et qui promettent d'être lucratives.

La Compagnie franco-algérienne est aux environs de 510. Nous ne croyons pas que les actions de cette Société soient à leur prix. Les derniers événements d'Algérie doivent forcément avoir pour résultat d'agrandir la sphère de son activité.

La Banque de Prêts à l'industrie occupe une place bien plus haute sur le marché depuis l'augmentation du capital social.

Des transactions suivies ont lieu sur ce titre aux environs de 610. Les obligations de rente industrielle que cet établissement émet sont très-recherchées par l'épargne.

Le Crédit de France, précédemment Société générale française de Crédit, voit coter ses actions anciennes à 720 et les nouvelles à 710. La parité ne doit pas tarder à s'établir à ces prix, le titre coûte net de 460 à 470.

Comme le dividende a été de 50 fr. en 1880, c'est un placement à plus de 10 0/0. La faveur des capitaux est très-grande.

Le Crédit général français est fort demandé à 833.75. On a même fait 850 et ce cours ne tardera pas à être repris. Le mouvement de hausse est en effet continu. Il s'appuie sur les bénéfices importants réalisés depuis le commencement de l'exercice.

## Chronique militaire.

Le ministre de la guerre, consulté sur la question de savoir si, par suite de la mise en pratique, en 1881, du service de quarante mois, il peut être donné suite, cette année comme les années précédentes, par application des circulaires des 5 juillet 1877, 24 juin 1878 et 12 avril 1875, aux demandes de concours de main d'œuvre militaire pour les travaux agricoles, s'est prononcé pour l'affirmative. Toutefois, afin de dégarnir les corps le moins possible, il ne devra être mis à la disposition des agriculteurs que le nombre d'hommes jugé strictement indispensable, après entente entre les commandants de la région et l'autorité civile, représentée par les préfets des départements. En outre, ces travailleurs devront être autant que possible choisis parmi les soldats qui sont dans les deuxième, troisième ou quatrième années de service et qui n'ont pas obtenu de congé ou de permission de longue durée (plus de trente jours pendant le premier trimestre de l'année courante).

Nous trouvons, dans une étude du *Temps* consacrée à la critique de la campagne de Tunisie, un passage où il est dit que nos soldats « ont été condamnés au biscuit plus longtemps peut-être qu'il n'était nécessaire. »

Les renseignements donnés par notre confrère ne font que confirmer les nôtres, et corroborent les observations que nous avons formulées à différentes reprises sur le fonctionnement des services administratifs en Tunisie. L'intendance a montré, notamment pour la colonne Logerot, qu'elle savait faire vivre les troupes tout au plus comme

il y a trois quarts de siècle. Le service d'approvisionnement n'a fait presque aucun progrès.

(Progrès militaire)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous croyons savoir que, par décision ministérielle en date du 1<sup>er</sup> juillet, rendue sur la proposition de M. le Préfet de Maine-et-Loire, ordre a été donné de mettre à l'enquête le projet d'établissement des Tramways saumurois (gare d'Orléans à Saint-Florent, — Saumur à Fontevault) présenté par M. Monprofit.

L'enquête commencera d'ici à quelques jours.

Dans le dernier mouvement administratif, on remarque la nomination, au poste de conseiller de préfecture à Laval, de M. Aubelle, fils du maire de Montreuil-Bellay.

La loi du 23 décembre 1874 soumet à la surveillance qu'elle organise tout enfant âgé de moins de deux ans, placé moyennant salaire en nourrice, en sevrage ou en garde hors du domicile de ses parents.

Le ministre de l'intérieur vient de décider qu'il fallait entendre par cette expression hors du domicile, tous les enfants placés en nourrice dans la commune, même habitée par les parents.

## VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur la demande d'enquête concernant l'insurrection en Algérie, rejetée par 203 voix contre 93.

A voté pour: M. Janvier de la Motte; A voté contre: M. Benoist; N'ont pas voté: MM. Berger, comte de Civrac, comte de Maillé, Maillé (Alexis), de Soland, — M<sup>r</sup> Freppel.

Sur la priorité à donner à l'ordre du jour de blâme proposé par M. Jacques, votée par 249 voix contre 219.

Ont voté pour: MM. Berger, comte de Civrac, comte de Maillé, Janvier de la Motte, de Soland, — M<sup>r</sup> Freppel.

A voté contre: M. Benoist.

N'a pas voté: M. Maillé (Alexis).

Sur l'ordre du jour de M. Jacques, rejeté par 236 voix contre 220.

Ont voté pour: MM. Berger, comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland, — M<sup>r</sup> Freppel.

A voté contre: M. Berger.

N'ont pas voté: MM. Janvier de la Motte, Maillé (Alexis).

Sur l'ordre du jour de M. Méline (confiance), voté par 249 voix contre 471.

Ont voté pour: MM. Benoist, Janvier de la Motte, Maillé (Alexis).

Ont voté contre: MM. Berger, comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland, — M<sup>r</sup> Freppel.

## ANGERS.

Sous le titre: « L'Électeur ET LES PROCESSIONS », l'*Étoile* de samedi publiait les lignes suivantes:

L'Électeur est entré dans une grande colère en voyant dimanche dernier l'empressement des habitants de tous les quartiers à décorer leurs maisons sur le passage du Saint-Sacrement. Il s'indigne; il accuse les républicains de tiédeur, de lâcheté:

« La veille de la procession, si vous passez dans une rue qu'elle doit traverser, et que vous rencontrez deux voisins causant ensemble, vous pouvez parier cent contre un qu'ils sont en train de manger du curé. »

Nous nous sommes assurés de ce fait plusieurs fois déjà.

Le lendemain, quel n'est pas votre étonnement! Vous repassez dans la même rue et vous voyez la maison de vos mangeurs de prêtres toute pavée, toute enguirlandée, et aux fenêtres les minois frais et roses des dames qui, riantes, attendent le passage du cortège.

Conciliez, si vous pouvez, deux façons d'agir si différentes. »

Plus loin, l'Électeur crie à la grande trahison de M. de Mirabeau! (Toutes propositions gardées.)

« A la Butte du Pélican, on a décoré le reposoir avec les fleurs et les plantes du Jardin botanique. Rue du Mail, la maison de M. le maire était ornée de bouquets de fleurs de lis. »

Rue de la Censerie, l'École des Arts-et-Métiers était, elle aussi, parée pour la pieuse cérémonie.

Place du Lycée, on nous assure que M. le professeur a été remarqué, donnant des instructions pour la construction du reposoir. — Nous voudrions que les témoins oculaires se fussent trompés.

Nos colonnes ne suffiraient pas si nous voulions énumérer ici les maisons de livres-penseurs qui prétendent, en cette circonstance, le concours de leur respect au clergé. »

L'Électeur croit pouvoir expliquer ces dé-

monstrations religieuses du peuple par la crainte qu'ont les commerçants et boutiquiers de se voir enlever la pratique des catholiques.

Est-ce que toute la ville d'Angers vend du drap, du vin ou des haricots ?

Il faut en prendre votre parti, M. P.-L. Béchet. Le peuple, quels que soient vos efforts pour le corrompre et le perdre, est encore chrétien, profondément chrétien ; et malgré des défaillances dont il n'est que bien peu responsable, il a encore la foi que vous avez reniée.

La semaine dernière, l'Étoile d'Angers a publié les lignes suivantes qui ont déjà fait le tour de la presse :

#### Un homme de cœur.

On raconte que, récemment, M. le préfet de Maine-et-Loire, de passage dans une importante commune de notre département, visitait, en compagnie du maire, l'école communale des garçons.

M. le préfet voulut interroger les élèves. Il chercha quelque temps quelle belle question historique il pourrait poser à ces enfants, quelle gloire nationale il pourrait leur rappeler : il ne trouva rien de mieux que de les questionner sur les assassins célèbres de l'histoire de France.

— Voyons, mon ami, dit-il à l'un d'eux, qu'est-ce que Ravallac ?

— L'assassin d'Henri IV.

— Très-bien. Et Jacques Clément ?

— L'assassin d'Henri III.

— Quelle était donc la profession de Jacques Clément ?

— On dit que c'était un moine.

— Eh bien ! mon ami, pourriez-vous maintenant me dire ce que c'est qu'un moine ?

L'enfant hésitait.

— « Demandez-le plutôt à M. le maire », aurait dit M. le préfet, avec un sourire épanoui.

Le sourire ne dura guère.

— Mes enfants, dit M. le maire, les moines sont des hommes consacrés au service de Dieu, qui se dévouent pour les pauvres et pour le bien public. Il y a vingt ans que je connais les moines ; mais nous avons tous appris à les aimer davantage encore depuis un an.

On dit que devant cette simple parole d'un homme de cœur, Paris-Caprice resta coi.

#### TOURS.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« Ceux qui aiment la musique doivent être satisfaits.

» Il y a en ce moment à Tours quatre ou cinq mille musiciens.

» Nos rues sont remplies d'harmonie.

» Ça source de partout.

» La plupart des fanfares, musiques et orphéons font preuve d'une science consommée. Généralement, l'interprétation est très-brillante.

» Quelques-unes des musiques exécutent sans se lasser l'inévitable *Marseillaise*. Il en est qui interprètent cet hymne guerrier de la façon la plus lamentable. Si les Kroumirs ont une musique, ça doit être quelque chose dans ce genre-là.

» Dimanche, à deux heures, a eu lieu le défilé de toutes les musiques. C'était très-bien. Foule énorme. Toutes les rues étaient obstruées. On parle de la gêne produite par les processions. C'était bien autre chose ! La circulation était littéralement impossible.

» Le soir, l'enceinte des fêtes, au Morier, regorgeait de spectateurs. La recette a dû être magnifique, mais au point de vue musical c'était un spectacle en somme peu attrayant. En vain les musiques lançaient des flots d'harmonie ; le brouhaha de la foule couvrait tout. Compliments néanmoins à l'habile chef d'orchestre, M. Corteguisse, qui s'est complètement tiré d'une tâche accablante.

Le Journal d'Indre-et-Loire dit aussi :

« Hier, la ville de Tours était pleine d'harmonie. Musiques militaires et orphéons remplissaient nos rues : une procession qui n'en finissait pas ! La circulation ne fut jamais autant interrompue. Sous un soleil torride et au milieu d'une affluence énorme, les fanfares ont défilé à une heure de l'après-midi. C'était bruyant et joyeux. Le soir, un festival devait avoir lieu. Plusieurs milliers d'instruments devaient exécuter ensemble des morceaux choisis. La vérité nous force à dire que le festival a colossalement raté. La foule a été démesurément déçue. Beaucoup de bruit, mais peu de musique. Sauf deux morceaux exécutés par les musiques du Bon-Marché de Paris et du Mans, tout le reste était horriblement cacophonique. Les musiciens avaient manqué le rendez-vous.

» Puis, ils avaient si grand soif ! »

— Au cours du défilé, un pompier chancela tout-à-coup et tomba pour ne plus se

relever. On suppose que ce malheureux est mort d'une insolation.

— Dimanche matin, vers neuf heures, un étranger se baignait, avec plusieurs amis, dans la Loire, près du pont de pierre. Tout à coup il disparut. On se précipita pour le secourir. Mais trop tard.

On n'a pas encore retrouvé son cadavre.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

#### LA FLÈCHE.

La veuve Salmon, âgée de 84 ans, habitait seule une petite maison isolée, située dans le haut du bourg de Crosnières (canton de La Flèche).

Dimanche matin, sa porte demeura fermée plus tard que d'ordinaire, circonstance qui inquiéta ceux qui étaient au fait de ses habitudes.

L'adjoint de la commune fit ouvrir sa porte, et l'on trouva la pauvre femme étendue dans une mare de sang, au pied de son armoire. On suppose qu'elle a été assassinée le samedi, entre midi et deux heures.

Le meurtrier n'a porté qu'un coup à la tempe droite, et la mort a dû être instantanée.

Un de ses voisins, nommé Masson, âgé de 62 ans, serait l'auteur présumé de ce crime. Masson avait, paraît-il, une assez mauvaise réputation, et la veuve Salmon lui aurait attribué le vol d'un pot de rillettes ; d'autres parlent d'un viage qui se prolongeait trop à son gré. Dans tous les cas, dimanche matin, Masson se rendit à la ferme de Bois-Moreau, en Durtal ; il se jeta d'abord dans une mare pour se noyer ; retiré de l'eau par les domestiques, il trouva moyen d'aller se pendre dans la grange.

(Journal de La Flèche.)

#### LE MANS.

Sur 35 élèves des Frères du Mans, 30 ont obtenu le 22 juin leur certificat d'études primaires. Sur les 56 élèves présentés par les instituteurs laïques, 20 seulement ont passé des examens satisfaisants.

Remarquons, en outre, que les élèves des Frères ont obtenu les quinze premières places.

Dans la même ville, à l'examen d'agents secondaires des ponts et chaussées, les 8 élèves présentés par les Frères ont tous été admis et ont obtenu les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9 et 11.

M. E. Boudet, secrétaire du comité catholique, qui fournit dans une très-intéressante lettre ces détails, dit avec raison : « En présence de pareils résultats, il est facile de s'expliquer la persécution qui s'attaque aux écoles congréganistes. On expulse les Frères parce qu'on ne peut les égaler. »

#### NIORT.

Samedi soir, le régiment de cuirassiers en garnison à Niort était à la cible (chemin de Souché). Depuis quelques instants, il faisait des exercices de tir au revolver.

Une de ces armes vint à rater, et alors on procéda à l'inspection des armes.

Le cavalier dont le revolver venait de rater voulut le désarmer ; c'est alors que la cartouche qui n'avait pas brûlé fit feu et la balle alla frapper au flanc le cavalier voisin.

La blessure causée par cette balle était très-profonde, et malgré les secours immédiats et les soins les plus pressés, la victime de cet accident est morte dimanche matin à cinq heures.

(Le Poitou.)

#### NANTES.

Après avoir tenu deux longues séances, vendredi et samedi, le tribunal correctionnel de Nantes a rendu son jugement dans l'affaire des manifestants.

Un manifestant anti-catholique a été condamné à 3 jours de prison, pour ivresse et rébellion contre les agents.

Quatre manifestants catholiques ont été acquittés.

Un manifestant catholique a été condamné à 16 fr. d'amende, pour avoir crié : « A bas la police ! » Un autre a été condamné à 16 fr. d'amende pour avoir crié : « A bas la République ! » Un troisième encore a été condamné à 16 fr. d'amende, pour avoir dit : « On arrête les honnêtes gens et on protège la canaille. »

#### RENNES.

La citoyenne Léonie Rouzade vient de

donner à Rennes, dans la salle du Skating, deux conférences socialistes.

Les femmes, altérées d'émancipation, étaient spécialement convoquées : il ne paraît pas qu'elles soient très-nombreuses en Bretagne, car le sexe fort était surtout représenté dans l'assistance. Beaucoup de militaires y étaient accourus avec l'illusion que la composition de la salle serait toute différente ; ils ont expié leur galant empressement en payant trois sous à la porte, et en subissant l'éducation de la célèbre émancipée qui veut émanciper les autres.

Le pantalon rouge a exercé une irrésistible fascination, et, au cours de la seconde réunion, la citoyenne n'a plus seulement proposé les femmes pour les fonctions civiles, elle a demandé qu'on leur confiât les commandements militaires. Les soldats de l'auditoire ont visiblement goûté cet aimable projet.

La conférencière a commencé ensuite à blasphémer avec rage contre les choses du culte et de la foi. Un mauvais plaisant a voulu se mettre à l'unisson et apporter son contingent d'ordures ; il a poussé l'émancipation jusqu'à répandre à terre une substance infecte dont les émanations ont chassé de la salle une partie des assistants. Ceux qui restaient se mirent à fumer pour combattre ces insupportables miasmes.

Le président les adjure d'éteindre leurs pipes. Mais à ce moment des chants se font entendre au loin, puis se rapprochent. Le citoyen-président annonce que trois cents jeunes manifestants, très-visiblement hostiles, demandent à entrer. La citoyenne Rouzade, clémente aux militaires, refuse d'admettre les étudiants.

Ceux-ci se fâchent et frappent rudement aux portes. L'assemblée se dissipe, mais les étudiants continuent sous les arcades Méret leurs manifestations.

Quelques coups de canne ont été échangés ; la police n'a pas séparé sans peine les apôtres et les adversaires de l'émancipation féminine.

(Union.)

#### Faits divers.

Un bien douloureux événement est arrivé samedi à Arcachon. Vers deux heures de l'après-midi, M. Wellard, directeur de la maison Maldant et C<sup>ie</sup>, rue de Lormont, 215, à Bordeaux, et M. François Abas, contre-maître de l'usine à gaz d'Arcachon, ont été tués par l'explosion du compteur à gaz du casino d'Arcachon.

Cinq minutes avant l'explosion, ces deux messieurs ont été vus au moment où ils pénétraient, avec une bougie allumée, dans le local où se trouvait le compteur. Tous les deux ont eu la tête fracassée par des débris de plaques de fonte lancés par l'explosion du gaz.

\*\*\*

Dernièrement, une foule nombreuse et recueillie assistait aux funérailles de Pierre-Marie Faye, décédé la veille en son château de la rue Quatre-Chapeaux, à Tarare (Rhône), dans sa 70<sup>e</sup> année.

Pierre-Marie Faye, dit le *Bon Citoyen*, était une célébrité tararienne connue de tous sous le nom du *Père Faye*.

Né à Saint-Cyr-de-Valorgne (Loire) en 1812, mort à Tarare quatre fois millionnaire, le père Faye était fils de ses œuvres.

Fabricant de mousseline unie, travailleur infatigable, il avait commencé par être employé, puis associé de la maison Duvivier, de Saint-Cyr ; il avait près de 40 ans lorsqu'il commença la fortune qu'il laisse aujourd'hui, et qui est évaluée à quatre millions. Fabricant à son compte, il eut l'idée ingénieuse, au début de la guerre d'Amérique, d'acheter une quantité énorme de coton ; avec cet achat il rendit service à notre commerce et gagna près d'un million pendant cette guerre.

Homme de goûts simples et à l'écorce rude, mais au cœur excellent, le père Faye est mort garçon ; c'était un vrai type du bon vieux temps ; il affectait de parler patois et de faire le bien avec tant de discrétion que la main droite, chez lui, ne savait souvent pas ce que donnait la gauche, aussi n'avait-il que des amis.

Le père Faye, en mourant, s'est souvenu de ceux qui lui avaient rendu service ; le livre de la reconnaissance était, paraît-il, admirablement tenu chez lui, car il n'a oublié ni les parents, ni les amis qui l'avaient aidé, ni les malheureux.

On assure qu'il a laissé 400,000 francs aux pauvres de Saint-Cyr, où était sa fabrique, pour y créer un bureau de bienfaisance. A Tarare, on dit qu'il a légué 100,000 fr. à l'hôpital, 20,000 fr. à la Providence, 20,000 fr. aux Petites-Sœurs des pauvres et 10,000 fr. au bureau de bienfaisance de Tarare.

Notre devoir est de rendre hommage à cet homme de bien, qui a terminé si dignement une vie de travail et d'honneur en se souvenant de ceux qui souffrent, et qui conserveront par reconnaissance le souvenir du nom de Pierre-Marie Faye, et qui devra être inscrit dans le livre d'or de la bienfaisance de Tarare.

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 3 juillet 1881.

Versements de 185 déposants (26 nouveaux), 22,695 fr. » c.  
Remboursements, 9,800 fr. 38 c.

#### Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

JEUDI 7 juillet 1881.

Une seule représentation des ARTISTES DU PALAIS-ROYAL : MM. Milher, Pellerin, Numès, Plet, M<sup>lles</sup> Alice Lavigne, Marie Daguy.

Voici le programme et l'ordre de cette représentation :

1. MON COLLÈGUE, vaudeville en 1 acte, de M. S. A. Choler, joué par MM. Pellerin, Plet, Numès et M<sup>lles</sup> Marie Daguy.

2. UNE MAUVAISE ÉTOILE, saynète, de M. Jules Guillemot, jouée par MM. Milher et Pellerin.

3. PERRUQUE BLONDE, comédie-vaudeville en 1 acte, de M. Ollanier, jouée par MM. Milher, Pellerin, M<sup>lles</sup> Marie Daguy et Alice Lavigne.

4. CONFÉRENCE SUR LE DIVORCE, par M<sup>lles</sup> Alice LAVIGNE.

5. SALMIGONDIS, petite revue de l'année, jouée par M. PLET, lequel imitera quelques-uns des artistes de Paris les plus connus : MM. Got, Delaunay, Maubant, Brasseur, Berthelier, Lafontaine, Lhéritier, Dupuis, Léonce, Baron et Lassouche.

6. MON NEVEU EUSTACHE, folie-vaudeville en 1 acte, de MM. Herminet et Numès, jouée par MM. Milher, Numès, Pellerin et M<sup>lles</sup> Alice Lavigne.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

L'EAU DE L'ÉCHELLE *hémostatique* est ordonnée contre les *crachements de sang*, les *hémorragies utérines et intestinales*, les *pertes*, la *dysenterie*, etc. L'EAU DE L'ÉCHELLE vivifie le sang et tonifie les organes. — Dépôt dans les pharmacies.

PAPIER WLINSI, remède souverain pour la guérison des rhumes, irritations de poitrine, maux de gorge, douleurs, rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

LE VIN DE G. SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est d'un puissant secours pour exciter les fonctions digestives, et abrégé les convalescences. Il est très-utile pour combattre les *fièvres*, la *chlorose*, l'*anémie*, le *manque d'appétit*, l'*appauvrissement du sang*, etc. — Il convient à tous les tempéraments affaiblis par l'âge ou la maladie.

Pharmacie G. SÉGUIN, 378, rue Saint-Honoré, Paris.

#### Marché de Saumur du 2 juillet.

Blé semence (l <sup>h</sup> )	—	Huile de noix	50	190	—
Blé comm. (l <sup>h</sup> )	21	Huile chene	50	—	—
Froment (l <sup>h</sup> )	21	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy.	77	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	65	—
Orge	65	Luzerne	780	60	—
Avoine, bar.	50	Paille	780	52	—
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis	50	13	2	—	—
Farine, culas	157	59	3	—	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1880	1 <sup>re</sup> qualité	225 à 230
Id. 1880	2 <sup>e</sup>	150 à »
Ordin., envir. de Saumur 1880	1 <sup>re</sup>	115 à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup>	105 à »
Saint-Léger et environs 1880	1 <sup>re</sup>	120 à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup>	110 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1880	1 <sup>re</sup>	100 à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup>	95 à »
La Vienne, 1880	1 <sup>re</sup>	95 à »

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1880	1 <sup>re</sup>	150 à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup>	140 à »
Champigny, 1880	1 <sup>re</sup> qualité	150 à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup>	140 à »
Id. 1880	1 <sup>re</sup>	150 à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup>	140 à »
Varrains, 1880	1 <sup>re</sup>	150 à »
Varrains, 1880	2 <sup>e</sup>	140 à »
Bourguell, 1880	1 <sup>re</sup> qualité	160 à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup>	150 à »
Id. 1880	1 <sup>re</sup>	150 à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup>	140 à »
Restigné 1880	1 <sup>re</sup>	150 à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup>	140 à »
Chinon, 1880	1 <sup>re</sup>	150 à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup>	140 à »
Id. 1880	1 <sup>re</sup>	150 à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup>	140 à »

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS**

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes.

nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moelle, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures; y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine

Revalescière. LÉON PUYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BONNEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de

poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean, Saumur. Besson, successeur de Texier, J. Roussin, pharmacien et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup> (Londres), 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 45 matin.	9 h. 10 matin.
8 15 —	7 40 soir.	11 h. 45 matin.	9 h. 10 matin.
11 25 —	4 51 —	11 h. 45 matin.	9 h. 10 matin.
1 17 soir.		11 h. 45 matin.	9 h. 10 matin.
4 55 —		11 h. 45 matin.	9 h. 10 matin.
7 50 —		11 h. 45 matin.	9 h. 10 matin.

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 50 matin.	6 30 soir.
8 35 —	5 17 soir.	9 h. 50 matin.	6 30 soir.
12 15 soir.	3 35 —	9 h. 50 matin.	6 30 soir.
6 45 —	10 47 —	9 h. 50 matin.	6 30 soir.

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JUILLET 1881.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 75	»	»	Comptoir d'escompte	1098 75	»	1 25	C. gén. Transatlantique	612 50	»	»
3 % amortissable	87 30	»	»	Crédit Foncier colonial	635	»	»	Canal de Suez	1770	»	37 50
3 % amortissable nouveau	85 70	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1760	20	»	Société autrichienne	786 35	»	7 50
4 1/2 %	114 75	»	»	Obligations foncières 1877	362	»	»	OBLIGATIONS.			
5 %	119	»	»	Obligations communales 1879	435	»	1	Est	386 75	»	»
Obligations du Trésor	519	»	»	Oblig. foncières 1879 3 %	434	»	»	Midi	390	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	510	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	788 75	»	1 25	Nord	397 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237 50	»	»	Crédit mobilier	730	»	10	Orléans	391	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	»	»	Est	822 50	»	7 56	Ouest	386	»	»
— 1865, 4 %	522 50	»	1	Paris-Lyon-Méditerranée	1820	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	387 50	»	»
— 1869, 3 %	409	»	»	Midi	1310	»	15	Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»
— 1871, 3 %	400	»	»	Nord	2105	»	5	Paris-Bourbonnais	388	»	»
— 1875, 4 %	515	»	1	Orléans	1385	»	15	Canal de Suez	567	»	»
— 1876, 4 %	517	»	3	Ouest	867 50	»	2 50				
Banque de France	5480	»	20	Compagnie parisienne de Gaz	1555	»	»				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

**Tribunal de commerce de Saumur.**

FAILLITE BROISIER, EUGÈNE.

Le tribunal de commerce de Saumur, par son jugement en date du 20 juin 1881, a maintenu M. Doussain, expert-comptable à Saumur, comme syndic définitif de la faillite du sieur Broisier, Eugène, marchand de meubles à Saumur.

Pour extrait: Le greffier, L. BONNEAU.

**A CÉDER**

DE SUITE

UN MAGASIN

D'Épicerie, Mercerie et Bonneterie

Situé au Chapeau.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER, pour cause de santé, un magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

JOLIE MAISON BOURGEOISE

AVEC JARDIN,

Sise à Saint-Florent,

Composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier: quatre grandes pièces, deux petites, plus une cuisine; vastes greniers au deuxième étage.

S'adresser à M. Rodde. (423)

**A VENDRE**

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

D'OCCASION,

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,

LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir,

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.

S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

Le cabinet de M. G. DOUSSAIN est transféré, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur, à partir du 24 juin 1881.

UNE MAISON DE GRAINS demande un garçon de 25 à 30 ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, pb.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme, pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

**LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE**

du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (450)

**RIELLANT**

Chirurgien - Dentiste,

49, rue Royale, Saumur,

Au premier.



UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.

Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

**NOURRISSONS.**

M<sup>me</sup> LEGRIS, place du Chardonnet, demande des nourrissons. — De bons soins leur seront prodigués.

**AUX AMATEURS DE CHAMPIGNONS**

Pour 1 fr. 20 en timbres ou en mandat-poste, adressés à M. Paul Plédran, imprimeur à Nantes, on reçoit franco, par le retour du courrier, le livre ayant pour titre: *Moyen de faire pousser les Champignons en abondance, dans sa cave ou son grenier, sans le secours de personne.*

L'époque où nous sommes, étant la plus propice à cette délicate et intéressante culture, nous engageons les amateurs, s'ils ne veulent pas être privés de leur mets favori, à ne mettre aucun retard à la demande de ce traité, œuvre de M. Boutard, champignoniste pratique très-expérimenté.

1 FRANC par AN

103,000 Abonnés

52 NUMÉROS

**Le Moniteur**

Des

**Valeurs à Cots**

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

**ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL**

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

Librairie Aug. BOYER et C<sup>ie</sup>, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris. Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE

**PETIT DICTIONNAIRE COMPLET**

DE LA

**LANGUE FRANÇAISE**

COMPRENANT :

- 1° Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples;
- 2° Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts;
- 3° Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
- 4° Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné